



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

budget

Question écrite n° 108574

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le fait que les communes sont dorénavant obligées d'acheter les registres d'état civil et de se fournir auprès de l'imprimerie de La Poste, à Périgueux, laquelle dispose d'un monopole. Outre le coût unitaire élevé des feuillets d'état civil, ladite imprimerie impose aux communes de chaque département un mois précis de l'année pour passer leur commande. En l'absence de monopole, cette imprimerie serait certainement plus soucieuse des besoins des communes clientes. Il lui demande donc si, d'une part, l'État ne pourrait pas prendre en charge la fourniture des feuillets d'état civil et, d'autre part, si au moins il ne pourrait pas donner son agrément officiel à plusieurs fournisseurs, la concurrence contribuant alors à l'amélioration du service rendu.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108574

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11231